

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE COURS ET JARDINS gUG

La participation au centre de loisirs « Les Jardins », aux ateliers hebdomadaires ou autres activités dans le cadre de Cours et Jardins gUG implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

1. Activités de Cours et Jardins gUG

Fondée en 2014, l'entreprise d'intérêt public Cours et Jardins gUG a pour but de promouvoir l'éducation artistique, les échanges interculturels et la langue française. Elle propose des activités artistiques, culturelles, créatives et sportives régulières (hebdomadaires) ou ponctuelles (week-end, vacances, ...). Ces activités pédagogiques sont de type centre de loisirs et ateliers adaptés à l'âge des enfants, des adolescents et des adultes suivant le projet de structure et pédagogique de Cours et Jardins gUG. Elle organise également des échanges interculturels de jeunes, des formations en pédagogie théâtrale et des ateliers artistiques pour les adultes.

2. Lieux d'activités et horaires d'ouverture

2.1. Lieux d'activités

Sauf mention contraire, les activités ont lieu dans les écoles de scolarisation de l'enfant ou dans des lieux d'accueil associatifs

Le centre de loisirs Élémentaire prend place à la cantine de l'école où l'appel est fait à la fin des classes.

Des sorties peuvent être programmées une semaine en amont. L'information se fait par mail. Cependant, des sorties spontanées peuvent être mises en place dans les parcs voisins (Gleisdreieck, parcs de jeux avoisinants...). Les enfants sont revenus pour 17h00 et les parents sont informés par voie d'affichage à l'école et par mail.

Le centre de loisirs Maternelle prend place au rez-de-chaussée de l'école maternelle après la classe.

Les ateliers En scène Junior : les lieux sont précisés sur la fiche d'inscription.

Autres ateliers adultes : les lieux sont précisés sur la fiche d'inscription.

2.2. Horaires et détails des activités

Les horaires officiels de toutes les activités sont communiqués sur nos sites internet www.coursetjardins.org, www.thealingua.org et www.liber-impro.com. ou autres sites dédiés.

Toute absence de l'enfant devra être signalée au plus vite au référent du groupe ou à Cours et Jardins gUG par téléphone, mail ou bien pour le Jardins de Voltaire aux animateurs.

Le bureau de Cours et Jardins gUG est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00 et joignable par email (info@coursetjardins.org).

2.3. Retards.

Il est demandé de respecter les horaires indiqués dans les fiches d'inscription.

Pour l'accueil des Jardins de Voltaire, il est demandé de venir chercher les enfants à 16h30 précise les lundis, mardis, jeudis et vendredis précise pour l'Accueillette et entre 17h30 et 17h45 tous les jours pour le centre de loisirs. Tout retard à l'Accueillette pourra être facturé comme journée complète (voir les prix sur la fiche tarifaire).

En cas d'absence, merci de prévenir les animateurs des centres de loisirs par ar mail à info@coursetjardins.org

En cas de retard, merci de prévenir les animateurs des centres de loisirs par téléphone +49 (0)176 31 79 81 79 (Les messages via WhatsApp ou Signal ne sont pas pris en compte).

En signant la fiche d'inscription, les parents ou responsables légaux, en cas d'absence à l'heure de la sortie et si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul, autorisent Cours et Jardins gUG à prendre toute mesure pour faire garder l'enfant ou le faire raccompagner à son domicile. Les parents ou responsables légaux reconnaissent que Cours et Jardins gUG est déchargée de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident au cours de cette garde ou de ce trajet. Ils s'engagent à rembourser Cours et Jardins gUG des frais éventuels encourus (taxi par exemple).

En cas de retards répétés, l'enfant peut être temporairement suspendu des activités de Cours et Jardins gUG.

En cas d'accueil d'enfants sans inscription répétée (minimum 3 fois), Cours et Jardins gUG se réserve le droit d'informer le Jugendamt et d'amener l'enfant à la Kinder- und Jugendnotdienst der Senatsverwaltung für Bildung, Jugend und Wissenschaft (Gitschiner Str. 48/49, 10969 Berlin-Kreuzberg) où les parents viendront chercher leur enfant. Les frais afférents au transport à la Kinder- und Jugendnotdienst der Senatsverwaltung für Bildung, Jugend und Wissenschaft devront être remboursés par les parents.

3. Inscription, résiliation, changements, paiements et prix

3.1. Inscriptions

Les inscriptions sont à l'année et modifiables à chaque trimestre.

Pour les Jardins de Voltaire pour des inscriptions ponctuelles, un système de tickets est proposé. Les carnets sont achetés par carnet de 5 et valables pendant l'année scolaire court .

Inscription à l'année :

Une facture est éditée chaque trimestre selon le nombre de jours d'ouverture de l'école. (cf. fiche planning et tarif).

Les inscriptions se font en remplissant la fiche d'inscription correspondante sur nos sites internet. Cette fiche d'inscription est à envoyer à Cours et Jardins gUG par email ou par courrier postal. Une fiche d'inscription incomplète ne permet pas l'inscription.

Les inscriptions se font pour l'année scolaire en cours. L'inscription pendant le trimestre en cours est possible selon les places disponibles.

Inscription par tickets :

L'inscription unique (pour une seule journée de centre de loisirs) est possible grâce à l'achat préalable de carnet de tickets en vente par correspondance. Une fiche d'inscription est toujours nécessaire. Il est demandé qu'elle soit remise lors de la demande du premier achat de carnets de tickets.

Elémentaire : nous vous invitons à nous faire une demande par e-mail jusqu'au 48h avant le jour d'accueil demandé pour votre enfant, et de lui donner le jour-même un ticket sur lequel figurent le nom de l'enfant, sa classe et la date du jour d'accueil. L'enfant remettra ce ticket à l'équipe d'animateurs lors de l'appel en début d'après-midi.

Maternelle : nous vous invitons à nous faire une demande par e-mail jusqu'au 48h avant le jour d'accueil demandé pour votre enfant, et de lui donner le jour-même un ticket sur lequel figurent le nom de l'enfant, sa classe et la date du jour d'accueil. En plus, il vous est demandé de confirmer la présence de votre enfant le matin dans la fiche de présence de sa classe qui se trouve près du piano à l'entrée. Vous pourrez glisser le ticket sur lequel le nom de l'enfant, sa classe et la date du jour d'accueil sont inscrits, dans ce même classeur.

Information École Voltaire : La prise en charge exceptionnelle d'un enfant **non-inscrit** préalablement ou sans ticket entraîne l'application d'un tarif majoré forfaitaire : 20,00€ le lundi, mardi, jeudi, vendredi et 40,00€ le mercredi.

3.2. Résiliation et changements

Toute résiliation de contrat ou changement souhaité doit être adressé **par écrit** à Cours et Jardins gUG et comporter la date de résiliation ou de changement souhaité. Les modifications ou résiliations sont possibles **par trimestre**, dans le délai des dates communiquées sur le site internet et sur les fiches d'inscription

Pour les autres cas, un préavis d'un mois doit être respecté et sera facturé. Si la résiliation est due à un cas de force majeure, merci de nous contacter le plus rapidement possible.

Centre de loisirs des vacances scolaires :

En remplissant et signant la fiche d'inscription, les parents s'engagent fermement. L'inscription de leur(s) enfants(s) est actée. Tout jour inscrit est facturé.

En cas d'une annulation communiquée moins de 48h avant le début des activités, les jours inscrits sont facturés à 100%. En cas d'annulation communiquée moins de 72h avant le début des activités, les jours inscrits sont facturés à 50%.

En cas de maladie justifiée par un certificat médical, les jours manqués ne sont pas facturés. Pour tout autre cas de force majeure, merci de nous contacter le plus rapidement possible.

3.3. Paiement

Une facture vous est adressée par voie électronique dans le courant de chaque trimestre.

Les paiements se font par virement bancaire (Überweisung) ou par prélèvement (Lastschrift) sur le compte de Cours et Jardins gUG.

Ils peuvent être mensuels (avant le 10 du mois en cours) ou trimestriels. Des frais administratifs seront occasionnés pour les retards ou incidents de paiement. Les paiements par virement bancaire se font sur le compte bancaire suivant :

Titulaire du compte/Kontoinhaber : Cours et Jardins gUG / BIC : GENODEM1GLS / IBAN : DE17 4306 0967 1224 4416 00 / GLS Bank

Pour les paiements par prélèvement, merci de télécharger le formulaire "SEPA-Lastschriftmandat"/"Mandat de prélèvement SEPA" sur notre site internet www.coursetjardins.org, de le remplir et de l'envoyer à Cours et Jardins gUG en original par poste. Veillez à remplir le formulaire avec soin pour éviter les frais bancaires supplémentaires en cas d'erreur.

En cas de retard de paiement sur le trimestre, les deuxièmes et troisièmes rappels entraîneront respectivement la facturation de frais administratifs à hauteur de 5,00€.

En cas de retard de paiement sur l'année précédente, une inscription sur l'année en cours pourra être refusée.

3.4. Tarifs centres de loisirs « Les Jardins » :

Voir fiche tarifaire jointe à la fiche d'inscription

Les tarifs ayant un caractère forfaitaire, aucune réduction ne pourra être demandée pour les activités manquées du fait des familles (maladie, voyages scolaires) ou pour les activités annulées indépendamment de la volonté de Cours et Jardins gUG. Les activités sont facturées au trimestre (et non pas à la journée).

Des réductions telles qu'indiquées ci-dessous sont applicables.

Fratrnie : -10% sur le montant total pour deux enfants sur des activités équivalentes, -20% sur le montant total pour trois enfants ou plus, uniquement sur des activités équivalentes des Jardins Maternelle et Élémentaire de Voltaire.

3.5. Autres tarifs

- Centre de loisirs des vacances : se reporter aux informations indiquées sur le site internet
- Relais musique : se reporter aux informations indiquées sur le site internet
- Autre atelier de loisirs : se reporter aux informations indiquées sur le site internet

4. Divers

4.1. Suspension d'un participant à une activité

Il incombe aux participants des activités de Cours et Jardins gUG de respecter les consignes données par les encadrants, notamment les interdictions ou avertissements qui assurent leur sécurité et le bon déroulement de l'activité. De même, il est important d'adopter une tenue adaptée aux activités et un comportement compatible avec leur environnement. En cas de non-respect répété de ces consignes, les parents en seront avertis ; si le trouble continue, le participant pourra être exclu des activités.

Cette exclusion n'entraînera pas une restitution des cotisations versées.

4.2. Annulation pour cause d'empêchement d'une personne encadrante

En cas d'indisponibilité imprévue des animateurs, certaines activités pourront être annulées. Cependant, Cours et Jardins gUG s'efforcera à chaque absence imprévue de trouver des solutions de remplacements.

4.3. Annulation pour cause d'évènement extérieur à Cours et Jardins gUG

En cas d'annulation de l'activité indépendante de Cours et Jardins gUG (par exemple, fermeture exceptionnelle des locaux décidée par la direction de l'établissement, voyages scolaires, catastrophes naturelles, consignes sanitaires, etc.), les activités seront annulées et non remboursées.

4.4. Les goûters

Sauf mention contraire, les goûters ne sont pas fournis, excepté le mercredi aux centres de loisirs Élémentaire et Maternelle.

4.5. Sorties

Dans le cadre des centres de loisirs des vacances, ainsi que ceux de la Maternelle et de l'Elémentaire Voltaire, des sorties peuvent être organisées dans différents lieux de Berlin (ex : zoo, musée). En acceptant le règlement

intérieur, les parents autorisent leurs enfants à participer aux sorties organisées dans ce cadre. Ces activités se déroulent dans les horaires habituels du centre de loisirs et sont annoncées au moins une semaine à l'avance.

4.6. Tenues vestimentaires

Les participants sont invités à porter des tenues vestimentaires adaptées aux activités.

5. Responsabilités

Le participant majeur, les parents ou responsables légaux s'engagent à signaler, par mail ou par téléphone, toute information utile concernant leur l'état de santé ou celui de leur(s) enfant(s) ou autre problème pouvant les affecter ou affecter leur(s) enfant(s) pendant le déroulement des activités.

Ils reconnaissent que Cours et Jardins gUG est entièrement déchargée de toute responsabilité en cas d'incendie, de catastrophe, d'attaque de l'établissement d'accueil, de dommages, dégâts ou accidents, notamment du fait de leur enfant, dès lors que les règles habituelles de surveillance et les normes applicables ont été respectées.

Une souscription à une assurance de responsabilité civile (HAFTPFLICHTVERSICHERUNG) est fortement recommandée.

Le participant majeur ou les parents autorisent et approuvent toute mesure d'urgence prise par Cours et Jardins gUG pour assurer l'évacuation, les soins, le transport éventuel vers le domicile ou vers l'hôpital le plus proche. Ils s'engagent à rembourser Cours et Jardins gUG pour tous frais occasionnés par ce fait.

Cours et Jardins gUG décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet de valeur.

En dehors des horaires des activités, Cours et Jardins gUG n'est pas responsable de l'enfant.